

Silence radio, on coupe les vivres ! Quand Chorus devient le Coeur du problème.



Le 11.04.2024, nous apprenons, presque par hasard, la suspension momentanée des remboursements des frais de déplacement des personnels du ministère via Chorus-DT... en raison d'une bascule de l'application Chorus-Coeur vers un système qui se voudrait plus ergonomique. En effet c'est Chorus-Coeur, point d'arrivée de Chorus-DT, qui actionne le paiement des frais.

Les remboursements des frais engagés par les professionnel.les ne seraient donc plus assurés du 16 avril au 13 mai à la PJJ et du 26 avril au 13 mai à la DAP.

Seules les réservations des hôtels et des transports réservés et payés d'avance via la plateforme de réservation demeureront prises en charge.

Pour la FSU, il est inacceptable que ces informations ne soient pas communiquées à l'avance aux agent.es et aux organisations syndicales, d'autant plus au regard de l'inflation actuelle et de l'absence de revalorisation des personnels.

La FSU sollicite de toute urgence une **communication** claire et précise à l'ensemble des personnels du ministère et la mise en place d'un système de **remboursement alternatif** à Chorus-DT durant cette période.

Une vigilance particulière est nécessaire à l'égard des professionnel.les en formation initiale et d'adaptation au regard des sommes considérables qu'elles sont amené.es à avancer.

Pour la FSU, il ne revient pas aux agent.es d'assumer le coût des missions qu'elles exercent pour le compte du ministère de la justice sur leurs deniers personnels.

Depuis sa mise en place, la FSU est particulièrement critique à l'égard de l'application Chorus-DT au sein du ministère de la justice.

Cette application informatique n'est ni facilitante, ni intuitive, ni ergonomique. Elle alourdit le quotidien des professionnel.les et les décourage à solliciter le remboursement des sommes que l'administration leur doit, sans compter qu'elle est un poids certain pour les valideur.euses !